

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1^{er} de chaque mois, ou commencer avec le 1^{er} numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit; au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.



ANNONCES :

Première insertion 10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc. 3 centins par ligne

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal
M. J. A. Langlais, libraire à St. Roch de Québec ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

A. r. i. d. e. M. i. n. s. t. e. r. , P. a. s. c. o. m. p. t. i. o. n.

ABONNEMENT : }
\$1 PAR AN }

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première
Emaprons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT
\$1 PAR AN }

SOMMAIRE

Revue de la Semaine : Le vénérable archevêque de Martianapolis, Mgr Ignace Bourget, continue son œuvre d'apôtre quêteur en faveur de l'évêché de Montréal; beau trait de charité de ce vénérable et saint archevêque.—Assassinat du Czar de Russie; quelques réflexions sur cet assassinat.—Service solennel pour le repos de l'âme de feu M. Louis-Alexis Bourret, autrefois curé de Ste-Anne de la Pocatière.—L'Union sucrière vient de prendre des arrangements pour l'organisation définitive de la compagnie: "L'union sucrière Franco-Canadienne."—Chemin de fer de Woodstock à la Rivière-du-Loup.—Opérations du cercle agricole de St-Sébastien d'Aylmer.—Société de colonisation du diocèse de Sherbrooke, sous le patronage de Mgr Antoine Racine.

Causerie Agricole : Renseignements sur la manière d'extraire le sirop de Sorgho, publiés dans le *Journal d'Agriculture* par M. Téléphore Bran; culture du Sorgho dans la Province de Québec; où se procurer de la graine de Sorgho?

Sujets divers : Visite du Révd Père Z. Lacasse, apôtre de la colonisation, à Ste Anne de la Pocatière; conférence sur la colonisation, par le Révd Père Lacasse, au Collège de Ste-Anne.—Le savoir et l'argent en agriculture.—Engrais pour le blé-d'Inde.—Une couche-chaude sans fumier.—Emploi avec réserve du sel en agriculture.

Bibliographie : "Manuel pratique du jenne curé," par Joseph Frassinette; "Le livre des enfants qui se préparent à la première communion," par l'auteur des Paillettes d'or; "La présence réelle," par Mgr de Ségur. En vente à la librairie de MM. Rolland & Fils, libraires, Montréal.

Choses et autres : Projet de loi présenté à la Chambre des Communes, par M. le Dr Orton, député de Wellington Centre, pour empêcher les agents de chemins de fer étrangers d'entraîner les canadiens à émigrer.—Fromagerie à St-Denis de Kamouraska.—Manufacture de sucre de betteraves à Farnham.

Recettes : Moyen pour détruire les chardons, les orties, les ronces, etc.—Le lait de beurre pour favoriser la digestion.

Annonces : A vendre à la ferme de l'Hon. M. Louis Beaubien, bétail Ayrshire et cochons Berkshire, de premier choix.—A vendre au Bureau de la *Gazette des Campagnes*: "Traité sur la culture du tabac," par Ls-N. Gauvreau, N. P.; "Traité pratique sur l'élevage des moutons en Canada," par Eugène Casgrain, Arpenteur.

Pourquoi le numéro de la "Gazette des Campagnes" n'a pas été publié la semaine dernière.—Une absence de notre Bureau la semaine dernière, plus longue que nous nous y attendions, nous a empêché de publier la *Gazette des Campagnes* la semaine dernière.—Pour remplacer ce numéro, nous publierons, dans le cours du mois d'avril, un numéro de la *Gazette* qui contiendra seize pages au lieu de huit pages.

REVUE DE LA SEMAINE

— Le vénérable archevêque de Martianapolis, Mgr Ignace Bourget, poursuivant, malgré la neige, la mission d'apôtre quêteur qu'il s'est imposée en faveur de l'évêché de Montréal, était à Villa Maria, jeudi et vendredi, 10 et 11 de mars courant. Sa première visite a été pour la maison mère de la Congrégation Notre Dame, famille religieuse que Sa Grandeur a toujours si paternellement aimée. Les enfants de la vénérable mère Bourgeois ont fait, en cette occasion leur devoir, comme elles savent toujours le faire, quand on frappe à la porte de leur cœur généreux. Nous ne sommes pas autorisés à dire le chiffre de leur offrande; mais nous pouvons dire qu'outre une magnifique adresse remplie des sentiments les plus respectueux, les élèves présentèrent une bourse de plus de \$150, fruit de leurs menues épargnes.

Mgr Bourget semblait avoir oublié ses fatigues, et son grand âge; il a été admirable de bonté et de condescendance. Sa santé paraît excellente. Que Dieu protège toujours notre ange collecteur! — (Communiqué.)

Les journaux ont reproduit à tour de rôle, concernant ce vénérable et saint archevêque, un fait entre mille, qui dépeint bien le dévouement extrême qu'il a toujours montré pour les pauvres. Nous savons bien que cette insouciance de "Jean Baptiste" a dû blesser la profonde humilité de Mgr Bourget, cependant, à notre tour, nous ne pouvons nous défendre de le faire connaître à nos lecteurs.

Voici ce que la plupart de nos journaux canadiens ont publié, sous la signature de "Jean-Baptiste":

Il y a de cela quelques années. Dans la ville de M. . . résidait un vieillard au loin connu pour son inépuisable charité. Le pauvre chez lui recevait toujours.

Un jour d'hiver, se présente une pauvre femme.—Un peu de bois t'il vous plaît?—L'intendant lui en fit aussitôt donner. Ce bois n'était pas séché.

En sortant de la cour, cette femme songe qu'elle n'a pas de quoi faire sécher son bois; elle se trouvait à deux pas de la porte

principale, elle laisse là son traîneau, monte les degrés et demande le vieillard, le maître de la maison.—Quelques sous s'il vous plaît pour faire scier mon bois?—Le vieillard aussitôt les lui donne en y ajoutant quelques bonnes paroles, et la pauvre s'éloigne contente.

— La mendicante venait à peine de partir. L'intendant fut appelé.

— Jusqu'à cette heure, dit le vieillard, nous avons donné notre bois tout scié, tout prêt pour le service. Voici cependant qu'une femme vient de me demander des sous pour le faire scier.

— Maître, répondit l'intendant: il semble que c'est bien assez de donner le bois, sans le faire scier. Et la chose en resta là pour le quart d'heure.

Le lendemain matin, on trouva dans la cour un tas de bois scié d'un bout et l'autre point. L'intendant fut surpris; il crut à une petite désobéissance, ne se fâcha pas, cependant, c'était la première.

Le surlendemain, même jeu: le bois scié comme la veille. Et de coupable, point:—Ce n'est pas moi, disait celui-ci, ni moi non plus, disait celui-là.

Hé! bien je saurai qui, fit l'intendant. Et la nuit suivante, à l'aube de tous, il se mit en embuscade à la fenêtre qui donnait sur la cour. Il était là depuis assez longtemps, minuit venait de sonner, soudain un bruit léger se fait entendre, une porte s'ouvre, un homme sort et s'avance à pas lents; c'était un vieillard évidemment; ses cheveux blancs, sa démarche, tout l'annonçait.

Ce vieillard, l'intendant l'eut bientôt reconnu; c'était son maître, son maître qui malgré son âge, malgré l'heure et le froid, venait scier du bois pour ses pauvres! L'intendant laissa scier quelques quartiers, pouvant à peine en croire ses yeux et retenir son émotion. Bientôt il fut près du vieillard et le ramena, disant: le bois sera scié maintenant.

Voilà qui s'appelle de la charité, mais de la charité comme on en voit rarement.

Ami lecteur, tu serais bien aise de connaître ce vieillard, n'est-ce pas? Hé bien! tu le connais; ce vieillard, il vit encore: ce vieillard, c'est un évêque, et cet évêque c'est Mgr Bourget.

Des enfants du diable, on crie journellement, sur les toits, les faits et gestes: pourquoi des enfants de Dieu ne rien dire?

Mais, ô vanité d'ici-bas! Que les temps sont changés! celui qui jadis était si riche est devenu pauvre; celui qui donna tant autrefois, demande aujourd'hui!

Ame compatissante: console-toi. Quand on a vu quatre-vingt-deux hivers, quand on a vécu du bon Dieu, l'or et l'argent sont moins que rien. Ce vieillard ne veut pas enrichir sa pauvreté; s'il demande, ce n'est pas pour lui-même; s'il demande, c'est pour avoir le plaisir de donner encore.—JEAN-BAPTISTE.

Assassinat du Czar de Russie.—Le département d'Etat de Washington a reçu une dépêche de Saint-Petersbourg lui mandant qu'une bombe a été lancée sous la voiture du Czar, le 12 mars, et l'a tué.

L'empereur revenait de la parade au manège Michel, vers deux heures de l'après-midi, lorsqu'une bombe est venue éclater sous la voiture qui a été en dommagé. Le Czar n'a pas été atteint, mais une autre bombe a suivi de près la première et a fait explosion à ses pieds, lui broyant les deux jambes au-dessous du genoux et lui infligeant d'autres blessures. Il a été immédiatement transporté au Palais d'Hiver où il est mort à 4 heures et demie. Deux personnes sont impliquées dans ce crime, l'une d'elle a été arrêtée sur le coup. L'explosion a tué aussi un officier et deux Cosaques de la suite du Czar. Plusieurs personnes ont été blessées.

Toute la famille impériale était réunie autour de son lit de mort. Un conseil d'Etat a été convoqué immédiatement.

Voici les réflexions que fait, sur cet assassinat, l'un des écrivains du *Canadien*:

« On ne parle ici, ce matin, que de la mort terrible du czar de Russie. Naturellement, il n'y a qu'une voix pour flétrir l'assassinat, qui n'est jamais justifiable,

mais d'un autre côté personne n'est surpris de ce qui vient d'arriver. Tous ceux qui ont suivi un peu attentivement les affaires de la Russie, s'attendaient de jour en jour, depuis trois ans, à ce fatal dénouement.

« Les crimes engendrent les crimes, la tyrannie et l'oppression font naître les révolutions. Il n'y a pas d'effet sans cause, et pour que le nihilisme ait pu s'implanter en Russie et se développer avec une si grande rapidité, il faut que les abus soient intolérables.

« Le gouvernement russe, personnifié dans le czar, est l'absolutisme le plus révoltant que le monde ait connu depuis les temps de Néron. Jamais on ne saura la centième partie des crimes commis par la sainte Russie. jamais on ne pourra se faire une idée des torrents de larmes et de sang que cet abominable gouvernement a fait répandre, jamais on ne pourra dire, même approximativement, combien d'existences ont été brisées, combien de cœurs ont été broyés par l'affreuse tyrannie des Romanoff.

« La justice de Dieu est lente, a dit de Maistre, parce qu'elle est éternelle. Depuis de longues années les abominations de la Russie montent vers le trône du Tout Puissant comme un épais nuage et les gémissements des Polonais martyrisés s'élèvent comme une immense malédiction.

« Tout il s'étonner si le châtement est terrible?

« On peut donc dire, sans justifier en aucune façon, l'assassinat: *Digitus Dei est hic*. La colère divine éclate, et elle se répandra sur la Russie comme elle s'est répandue sur l'Europe aux jours d'Attila, surnommé le fléau de Dieu.

« Si au moins les autres nations voulaient profiter de la leçon; si au moins elles pouvaient comprendre qu'en donnant une éducation athée aux peuples elles élèvent une race d'assassins et de révolutionnaires.»

— Jeudi, le 24 mars courant, les paroissiens de Ste Anne faisaient chanter un service solennel pour le repos de l'âme de feu M. L. Alexis Bourret qui pendant quinze années fut curé de cette paroisse, qu'il a édifié par son profond dévouement et son extrême charité. Un nombre considérable de membres du clergé assistait, de même que MM. les directeurs, professeurs et élèves du Collège, les dames religieuses et élèves du Couvent dont il a été le fondateur, ainsi que les élèves de l'Ecole d'agriculture qu'il se plaisait si souvent à visiter. Le chœur des élèves du Collège était à l'orgue, de même que la fanfare du Collège qui exécuta plusieurs airs funéraires.

L'Union sucrière.—M. J. I. Archambault, avocat, de la société Mousséau, Archambault et Monk, a reçu une lettre adressée par M. Legru, de Paris, lui annonçant l'organisation définitive de la compagnie l'*Union sucrière Franco-Canadienne* dont le but est de manufacturer du sucre de betteraves dans ce pays. M. Archambault a en même temps reçu instruction de la compagnie de faire l'application nécessaire pour obtenir une charte d'incorporation de la législature de Québec.

Le conseil d'administration ou bureau provisoire de la compagnie se compose des messieurs suivants:

Présidents: M. Chappin, officier de la Légion d'Honneur, ancien Préfet, ancien Directeur au ministère de l'Intérieur et Administrateur de la Banque Commerciale et Industrielle, à Paris.

Membres : MM. Schacher, fabricant de sucre, Paris ; Alfred Masson, négociant de Montréal ; Manger, ingénieur civil, et fabricant de sucre ; Louis Tranche-montagne, commerçant de Berthier ; H. Legru, conseil technique, organisateur général, assistant aux séances du conseil d'administration et des comités avec voix consultative.

Et pour l'exécution des contrats dans le comité de Montréal : M. Lavallée.

La première réunion des actionnaires en France a eu lieu dans les premiers jours de mars.

Le capital de la compagnie a été fixé à dix millions de francs, monnaie française. Un million a été versé immédiatement pour commencer les opérations de la première usine établie à Berthier (en haut).

Comme l'on voit le succès de l'entreprise est assuré. Déjà les travaux préliminaires sont commencés à Berthier.

M. Legru arrivera au Canada dans les premiers jours d'avril.

Chemin de fer de Woodstock à la Rivière du Loup.—Le correspondant parlementaire du *Canadien* écrit d'Ottawa, en date du 15 mars :

"Au comité des chemins de fer, s'est décidée une question qui intéresse la province de Québec et plus spécialement les comtés de Témiscouata et de Kamouraska. Une compagnie veut prolonger le chemin de fer qui se termine actuellement à Woodstock de cet endroit du fleuve St-Laurent. Comme ce chemin se trouvera à traverser deux provinces, celle du Nouveau-Brunswick et celle de Québec, il a été déclaré chemin du "Dominion" et pour cette raison ses promoteurs ont dû demander au Parlement une nouvelle charte. Elle leur est accordée, mais le député de Témiscouata a profité, et fort habilement, de la circonstance pour assurer à son comté et à celui de Kamouraska le bénéfice de l'extension du chemin. A sa suggestion M. Landry, qui fait partie du comité des chemins de fer, a proposé un amendement par lequel la compagnie est obligée de construire le nouveau chemin entièrement sur le territoire canadien et de fixer les terminus entre la Rivière du Loup et la Rivière-Ouelle. Un débat très-animé s'en suivit, mais l'amendement de M. Landry fut voté. Il est question de faire retrancher cet amendement quand le projet de loi sera soumis à la Chambre, mais le député de Témiscouata veille attentivement aux intérêts de son comté et de sa province, et nous avons tout lieu de croire qu'il réussira à les servir victorieusement."

Cercle agricole de St-Sébastien.—Cette association a acheté ce printemps, d'une maison de Montréal, 30 000 livres de grains et graines de semence. La compagnie du Grand Tronc a porté la libéralité au point de réduire de huit piastres par char le prix du fret. L'intercolonial a bien voulu consentir à modérer son tarif de six piastres. Ainsi, le Cercle au lieu d'avoir à payer \$85 pour le transport de leurs chars, n'aura à déboursier que \$57. Et pourquoi cela ? parce c'est une Société agricole que ces compagnies désirent favoriser. — *Courrier du Canada.*

Société de colonisation.—Un avis inséré dans la *Gazette Officielle* annonce la formation d'une société de colonisation de Sherbrooke, sous la présidence de Sa Grandeur Mgr Antoine Racine,

Le vice-président de cette nouvelle société est M. l'abbé Eugène Peigné, chanoine honoraire de Nantes (France), et le secrétaire-trésorier M. l'abbé O. Chalioux de Sherbrooke.

Le conseil d'administration se compose de M. Henry Chicoyne Duval, propriétaire, de Tours (France) ; M. l'abbé A. E. Dufresne, vicaire général ; M. J. A. Chicoyne, avocat ; M. P. Lafrance, banquier ; M. E. Noël, notaire ; M. T. T. Lemaire, industriel ; M. L. Archambault, notaire ; M. U. Blondin, propriétaire ; M. F. Coderre, négociant.

CAUSERIE AGRICOLE

SIROP DE SORGHO RÉVOLTÉ ET FABRIQUÉ DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC.

Il y a déjà quelques années, plusieurs essais ont été faits dans le but d'introduire la culture du sorgho, afin d'en extraire le sirop qui pourrait être l'objet d'une grande exploitation dans notre Province ; mais ces essais, pour la plupart faites sur une petite échelle, n'étaient propres qu'à décourager, n'ayant pu obtenir le résultat désirable. Comme dans toutes les exploitations de ce genre, le temps fait son œuvre, les plus persévérants, à force d'expériences, parviennent à doter leur pays d'une exploitation lucrative ; il en a été ainsi de la betterave à sucre, en France et ailleurs.

Nous soumettons à la considération de nos lecteurs les renseignements suivants, que M. Téléphore Brangrignol, agriculteur, vient de publier dans le *Journal d'Agriculture*, sur la fabrication du sirop de sorgho :

La fabrication du sucre de sorgho, qui depuis longtemps déjà occupe l'attention des agronomes américains et fait l'objet de leurs recherches, surtout dans les Etats du Nord et du Nord-Ouest, n'avait, jusque dans ces dernières années, excité que peu d'intérêt de ce côté-ci de la frontière. On s'était, sans se donner plus de peine, arrêté à l'idée que la culture du Sorgho était très difficile en Canada et que son exploitation industrielle y était tout simplement impossible. Cependant, il s'est rencontré quelques hommes qui, s'insurgeant contre les préjugés, ont prouvé par des essais couronnés de succès, l'aptitude du sol et du climat canadiens à produire le sorgho sucré, et de récentes expériences opérées, en divers points de la province de Québec, sur le jus de cette plante, ont eu pour résultat la production de sirops qui, sous le rapport de la richesse en matière saccharine, supportent avantageusement la comparaison avec les meilleurs sirops du commerce. Bravo ! Voilà la voie ouverte, il ne faut pas nous arrêter en chemin.

M. E.-A. Barnard, directeur du *Journal d'Agriculture* et l'un de ceux qui travaillent avec le plus de zèle à la propagation, en cette province, de la plante nouvelle, m'a transmis deux échantillons de sirops de sorgho dont l'un avait été fabriqué par M. J. L. Lafontaine, M. P. P., et l'autre avait été produit à Varennes. J'ai soumis ces deux sirops à l'analyse, en même temps qu'un échantillon de sirop de commerce, pour servir de terme de comparaison aux deux premiers. Je résume ci-après les résultats qu'ils m'ont fournis. Pour éviter de longues et utiles répétitions, je présente par la lettre A le sirop de M. Lafontaine ;

par la lettre B le sirop produit à Varennes, et par la lettre C le sirop du commerce.

ECHANTILLON A.

Poids du sirop par gallon impérial. 13 liv. 4 onces.
Sucre cristallisable ou de canne contenu dans un gallon..... 5 liv. 14 onces.

ECHANTILLON B.

Poids par gallon impérial..... 13 livres.
Sucre de canne au gallon..... 3 liv. 14 onces.

ECHANTILLON C.

Poids par gallon impérial..... 14 liv. 2 onces.
Sucre de canne au gallon..... 4 " 4 "

On comprendra facilement que vu l'inégale concentration de ces trois sirops, les chiffres ci-dessus ne peuvent donner qu'une idée imparfaite de leur richesse relative en sucre de canne. Pour faciliter leur comparaison sous ce rapport, comme aussi sous le rapport de leur richesse en glucose ou sucre liquide, je les ai ramenés à la densité uniforme de 1,232. A ce degré de concentration, le poids du gallon de sirop est de 12 livres 5 onces et les chiffres exprimant les teneurs respectives de nos trois sirops en matière sucrée de viennent les suivants, par gallon :

ECHANTILLON A.

Sucre cristallisable ou de canne..... 3 liv. 12 onces.
Sucre liquide ou glucose..... 1 " 3 "

Total de matière sucrée..... 4 liv. 15 onces.

ECHANTILLON B.

Sucre de canne..... 2 liv. 13 onces.
Glucose..... 1 " 11 "

Total de matière sucrée..... 4 liv. 8 onces.

ECHANTILLON C.

Sucre de canne..... 2 liv. 6 onces.
Glucose..... 2 " 9 "

Totale de matière sucrée..... 4 liv. 15 onces.

Comme on le voit, il n'y a entre ces trois sirops qu'une très légère différence, si l'on ne tient compte que de leur contenance en matière sucrée : mais leurs valeurs respectives changent si en même temps on considère dans quelle proportion le sucre de canne et le glucose entrent dans la composition de cette matière sucrée, pour chacun des trois sirops. Car ces deux espèces de sucre ne valent pas, tant s'en faut : dans la pratique on calcule qu'il faut 2 livres à 2 livres et demi de glucose pour sucrer autant qu'une livre de sucre de canne, et dans l'estimation de la valeur industrielle de toute matière première destinée à la production du sucre de canne ou cristallisable. Si donc nous comparons nos trois sirops sous le rapport de leur teneur en sucre de canne, nous trouvons que :

L'échantillon A en renferme 76 0/0 du poids de sa matière sucrée.

L'échantillon B en renferme 63, 2 0/0 du poids de sa matière sucrée.

L'échantillon C en renferme 48, 1 0/0 du poids de sa matière sucrée.

Si nous faisons fondre du sucre de canne pur dans de l'eau jusqu'à ce que nous obtenions un sirop de même densité que les trois échantillons ci-dessus, c'est-

à dire pesant 12 livres 5 onces par gallon impérial, ce sirop contiendrait exactement 50 0/0 par cent de son poids de sucre pur, soit 6 livres et 2 onces et demi au gallon ; et si nous représentons par 100 la valeur de ce sirop, nous pourrions établir entre nos différents échantillons, considérés sous le rapport de leur richesse en sucre cristallisable, la relation suivante :

Sirop de sucre pur.....	100, 00
" A.....	76, 00
" B.....	63, 3
" C.....	48, 1

Si l'on soumettait ces différents sirops à un travail industriel pour en extraire le sucre cristallisable, A donnerait de beaux produits ; B se traiterait encore avec avantage, tandis que C aurait tout à dédaigner, car, comme tel, on ne peut guère l'obtenir à moins de 50 à 55 cents, le gallon prix du gros.

Voilà pour la richesse saccharine. Pour ce qui regarde la couleur, il m'a suffi de soumettre le sirop de sorgho à un travail très simple d'épuration pour lui donner une teinte notablement supérieure à celle du sirop de commerce. Quant au goût, je dois reconnaître que le sirop de sorgho présente une saveur végétale caractéristique, mais il ne faut pas oublier que les échantillons qui m'ont été soumis ont été fabriqués par des hommes novices au métier, pleins de bonne volonté, il est vrai, mais ne possédant ni l'expérience ni les appareils indispensables à une bonne fabrication. J'ai la conviction que, soumis à un travail rationnel, le jus de sorgho indigène peut produire un sirop de beaucoup supérieur en richesse et en nuance à ceux que j'ai analysés et aussi franc de goût que les meilleurs sirops du commerce.

Voilà donc une plante de plus entre les mains des cultivateurs de ce pays, plante précieuse qui peut largement contribuer à l'accroissement de leurs ressources. A eux de savoir en profiter et d'accorder chalemusement leur concours aux hommes de progrès qui, non satisfaits d'avoir renversé les préjugés qui s'attaquaient à la culture de cette plante, cherchent maintenant à doter leur pays d'établissements propres à l'utiliser. De tels hommes sont les bienfaiteurs de leurs compatriotes, et ils ont droit à leur admiration et à leur reconnaissance ; car je pense, avec Bernardin de Saint-Pierre, que " le citoyen qui procure à sa patrie un nouveau moyen de subsistance et une nouvelle branche de commerce mérite d'être mis sur la même ligne que ceux qui l'éclairent ou le défendent. " —

TÉLÉPHORE BRAN.

Pour ce qui est de la culture proprement dite du sorgho ou " canne à sucre, " nous empruntons à la *Gazette de Joliette* les extraits suivants d'une correspondance dus à M. Louis Lavenir qui a une grande pratique dans cette culture :

" J'ai donc semé ma canne à sucre à la fin du mois de juin (1880), c'est-à-dire très tard, sur une butte d'un sable rocheux et maigre. La germination alla bien, et la sortie de terre se fit à merveille ; je ne sarclai point d'abord, et les mauvaises herbes pour lesquelles la terre est toujours assez grasse, s'élevaient déjà à deux pieds de hauteur, lorsqu'enfin je me décidai de les arracher, mettant ainsi à découvert des cannes à sucre, à la tige fine et grêle, qu'un soleil ardent courbait tout fanées. A l'automne quelques gelées consécutives les ont encore endommagées. Mes

voisins riaient de ma pauvre et chétive expérience, eux qui avaient pris tant de soins de leurs cannes à sucre, et qui en avaient déjà obtenu du pas trop mauvais sirop. On pensa bien que ma récolte fut loin d'être la pêche miraculeuse. Cependant après avoir fait évaporer l'eau ou le jus, que me donna la moitié de mes cannes, ayant été assez généreux pour laisser les vaches se régaler de l'autre moitié, je me trouvai à avoir un demi-gallon d'un sirop supérieur à tout autre, et mes voisins eux-mêmes en ont dégusté quelques cueillerées avec délices. En apportant beaucoup de précautions et de propreté à faire bouillir mon eau, je surpassai mes concurrents non par la quantité mais par la qualité du produit.

"Maintenant faisons notre calcul. La partie de mon champ consacrée à cette culture n'était pas absolument bien grande: Trois sillons longs d'un demi arpent et séparés l'un de l'autre par un espace de deux pieds. Néanmoins si j'avais pressé toutes mes cannes, au lieu de n'en presser que la moitié, il m'eût raisonnable de présumer que j'aurais, au lieu d'un demi-gallon, un gallon de sirop. Si mes sillons eussent eu un arpent de long la quantité du produit aurait encore doublé, ce qui m'aurait donné deux gallons. Si, au lieu de semer trois sillons, j'en avais semé quatre-vingt dix, c'est-à-dire tout un arpent, j'aurais récolté 180 gallons de sirop; ce qui, à 80 centins, m'aurait rapporté la bagatelle de \$144. Après la description que j'ai faite de ma manière de cultiver, chacun conviendra que mes dépenses n'auraient pas été excessives. Pour ne rien omettre, j'ajouterai que le manque d'une presse convenable me fit perdre une grande quantité du jus sucré contenu dans la moelle des cannes.

"Afin que les lecteurs ne doutent pas de ce que je viens de leur communiquer, je citerai des noms, et des faits que, dans le temps, j'ai glanés dans les journaux, ou que j'ai puisés à de bonnes sources.

"M. Zotique Routhier, cultivateur de la paroisse de l'Ange-Gardien, comté d'Ottawa, ayant, lui aussi, obtenu de M. Corbeil une certaine quantité de graine de canne à sucre sema en juin, et récolta 200 tiges, qui lui donnèrent un gallon de sirop. Faisons un autre calcul. Les sillons étant tirés de deux pieds en deux pieds, les fosses, le long des sillons, étant mises à la distance de deux pieds les uns des autres, chaque fosse contenant au mois six tiges, un arpent de terre procurera 48,600 tiges, qui, à 200 tiges pour un gallon donneront 943 gallons de sirop. Ici encore il faut observer que M. Routhier manquait d'une bonne presse et qu'ainsi il perdit une partie notable de son sirop.

"M. T. B. Bergeron, de Saint-Pie, probablement du comté de Bagot, de 278 fosses, à six cannes par fosse, tira 1668 cannes qui lui cédèrent huit gallons de sirop, et toujours à l'aide de notre calcul nous trouvons que cela fait 234 gallons à l'arpent.

"N'ai-je pas raison de dire que la culture de la canne à sucre mérite toute l'attention des cultivateurs canadiens? On ne saurait trop le leur répéter; et il me semble que les journaux, dans l'intérêt du pays, devraient reproduire tout ce qui se publie à ce sujet."

M. l'écrivain de l'Électeur informe que M. André Picard, résidant à St Roch de Québec, 74, rue Fleurie, dans le but de propager cette culture, a en mains une

quantité considérable de graines de sorgho qu'il est disposé de donner gratuitement aux personnes qui voudraient en essayer la culture. Avec la demande on devra envoyer deux centins pour frais de postage.

La colonisation.

Emparons nous du sol,

Si nous voulons conserver notre nationalité.

Dimanche dernier, nous avons le bonheur d'avoir au milieu de nous l'infatigable apôtre de la colonisation, le Révd Père Z. Lacasse, venu à Ste Anne, non seulement pour y enrôler des défricheurs de la forêt, mais encore pour obtenir l'appui et le concours des hommes de cœur et de dévouement, afin d'assurer le succès de l'œuvre éminemment religieuse et patriotique de la colonisation, sous le contrôle de la Société de colonisation de l'archidiocèse de Québec, si ardemment recommandée par Sa Grandeur Mgr A. E. Taschereau, à la sollicitude de ses ouailles.

Avec une semblable recommandation, ou plutôt avec une mission aussi importante, le Révd Père Lacasse ne pouvait manquer d'être chaleureusement accueilli, puisqu'il accomplit une œuvre qui lui est commandée par notre vénérable Archevêque.

Le Révd Père Lacasse ayant été invité à faire le sermon à l'église paroissiale, nous fit un tableau que trop réel des funestes effets causés par l'intempérance et le luxe; de plus il nous fit voir les terribles châtiements que nous attirons sur nos têtes, dans nos champs mêmes, par le blasphème, les juréments, qui, malheureusement dans trop de paroisses, sont à l'état d'habitude.

A la demande de plusieurs citoyens de Ste Anne, le Révd Père Lacasse consentit à donner une Conférence sur la colonisation, et pour cela M. le Supérieur du Collège avait généreusement mis à la disposition du public une des salles du Collège. Les élèves de cette institution, voulant aussi contribuer à la bonne œuvre, rehaussèrent l'éclat de cette réunion par leur fanfare, en exécutant plusieurs airs de musique.

Le soir, à sept heures, plus de cinq cents cultivateurs s'étaient rendus à l'appel qui leur avait été fait le matin, afin de les renseigner sur l'organisation de la société de colonisation et des moyens à prendre pour établir ceux qui se disposent à devenir colons. La salle était donc comble, et le Révd Père Lacasse pouvait augurer par là qu'en venant à Ste-Anne, la semence qu'il y jetait pouvait fructifier au-delà de ses espérances.

La première parole qu'il adressa à ses auditeurs, était celle-ci:

"Où allons-nous?" En présence du dépeuplement toujours croissant de notre paroisse, c'est bien la question que, dans le secret, nous nous adressons chaque jour à nous-mêmes. C'est bien le mal que nous déplorons le plus, sans chercher cependant à y appliquer le véritable remède.

Le Révd Père Lacasse nous pose la question; il voit dans ce dépeuplement de nos campagnes, non seulement un mal, mais un châtiement. Comme sa mission est une mission divine, il a avec lui le remède: Agrandir la patrie agricole, c'est-à-dire encourager par tous les moyens possibles l'œuvre de la

colonisation qui a été celle des premiers missionnaires de notre pays.

“Pour cela, dit le Révd Père Lacasse, il nous faut des ouvriers actifs, des hommes de dévouement que je rencontre heureusement dans votre paroisse. Je ne fais que d'y jeter ici le premier grain, et déjà votre digne curé, le Révd M. Poiré, m'a prié de retenir deux lots pour y établir deux de ses paroissiens; plusieurs notables de cette paroisse, que j'ai visité bien à la hâte, voulant suivre l'exemple donné par leur digne pasteur, ont aussi inscrit leurs noms pour plusieurs lots.”

Le Révd Père Lacasse nous a signalé les progrès obtenus par la société de colonisation depuis qu'elle a été organisée, et les espérances qu'il entretient pour son succès. Il nous fit part des observations qu'il a été en lieu de faire dans ses différentes visites aux cantons qu'il croit être propres à être colonisés. Outre les détails intéressants qu'il nous donna sur la fertile vallée du Lac Saint Jean; sur l'œuvre de colonisation que poursuivait avec tant d'activité le Révd M. A. Labelle; la possibilité qu'il y avait de fonder au moins cent paroisses dans le diocèse de Rimouski; les craintes que l'on avait entretenu sur la possibilité de coloniser les cantons de l'Est qui aujourd'hui est le centre le plus important pour la production de nos viandes, il recommanda les cantons de Motgermette et de Watford pour les colons de la Beauce; les cantons Aquam et une partie de Panet pour les gens du comté de Bellechasse et une partie de Montmagny; le canton Patton, en arrière du Cap St-Ignace, deviendra une place importante; la future paroisse de St-Marcel éclipsera St-Cyrille avant dix ans; St Pamphile et ses alentours peut recevoir l'excédant de la population d'une partie de l'Islet et de Kamouraska.

“On m'informe, dit le Révd Père Lacasse, qu'il y a de magnifiques terres dans le voisinage, tant mieux. Concertez vous ensemble d'ici à mon retour à Ste-Anne, et dans quelques temps nous irons visiter ces endroits.”

D'après les informations qui nous ont été données par le Révd Père Lacasse, et que le manque d'espace nous empêche de publier en entier, la mission dont il a été chargé réussit au delà de toutes espérances.

Mgr l'Archevêque de Québec lui a donné sa mission l'automne dernier, et déjà, si elle avait de l'argent la Société de colonisation ferait construire six chapelles pour le besoin des nouveaux colons qui s'enrôlent partout comme devant aller s'établir dans de nouvelles colonies.

Le Révd Père Lacasse n'est venu ici, dans ce premier voyage, que pour donner l'élan, créer pour ainsi dire un premier mouvement en faveur de la colonisation, y jeter le germe d'une œuvre religieuse et patriotique: que les hommes de dévouement s'en emparent et le fassent fructifier, afin que le Révd Père Lacasse puisse, à son prochain voyage ici, entraîner à sa suite une foule de jeunes gens qui autrement auraient pris le chemin des Etats-Unis. Du courage chez les colons, et un grand dévouement de la part de ceux qui seraient en moyen d'aider à cette grande œuvre qui seule sauvera notre pays, voilà ce qu'il nous faut. Montrons-nous colons et anxieux de garder tous les Canadiens dans le Canada, car ce sera le moyen de conserver notre nationalité, et de corres-

pondre dignement au désir de notre vénérable archevêque qui voudrait nous voir demeurer dans notre patrie.

Le savoir et l'argent en agriculture.

L'agriculture et surtout l'élevé du bétail ont fait, depuis quelques années, de rapides progrès, dans plusieurs parties de notre pays. Il y a heureusement des hommes intelligents, actifs, laborieux, pleins de bonne volonté et ces hommes comprennent parfaitement que l'agriculture, cette grande industrie, peut produire beaucoup plus et par conséquent amener le bien-être et la prospérité dans toutes les classes sociales. De grands propriétaires ont pris en main l'exploitation de leurs terres, et se sont livrés à de sérieuses améliorations et nous croyons pouvoir dire qu'il s'en trouvent bien, car ils ont non-seulement accrue la fertilité du sol et par conséquent augmenté leurs revenus, mais ils ont encore donné à leurs domaines une fertilité plus considérable.

Pourquoi ces cultivateurs font-ils de la bonne agriculture, de l'agriculture fructueuse? Parce qu'ils ont en même temps du savoir et de l'argent, ces deux éléments nécessaires à toute entreprise.

Voilà pourquoi nous devons demander avec instance que l'on introduise partout l'enseignement agricole: dans les écoles, comme dans les familles en souscrivant aux journaux d'agriculture. Favoriser d'une manière toute spéciale nos écoles d'agriculture en leur permettant d'en faciliter l'accès à un plus grand nombre d'élèves par l'augmentation du nombre de bourses. Quant à l'argent, depuis l'établissement du Crédit foncier, il est facile d'en obtenir à des taux réduits. Si l'on voulait seulement l'employer avec la plus stricte économie on pourrait, moyennant un emprunt, faciliter les améliorations indispensables à la culture, telles que le drainage, les irrigations, le défoncement du sol, les défrichements, etc., car dans ces améliorations importantes, les cultivateurs trouveront des bases certaines de succès.

On comprend, à présent plus que jamais, la nécessité du savoir en agriculture. Nous avons longtemps désespéré à ce sujet, mais nous voyons aujourd'hui que l'élan est donné, grâce à l'organisation de nos cercles agricoles qui se font aussi un devoir de souscrire aux journaux d'agriculture: le cercle agricole de St Agapit de Beauvillage vient de nous en fournir un exemple, en nous envoyant une longue liste de membres de ce cercle qui désirent recevoir le *Gazette des Campagnes*. M. le Directeur de l'Ecole d'agriculture reçoit chaque semaine des demandes pour admission à l'Ecole; mais, comme la plupart désirent profiter des bourses accordées par le Gouvernement de Québec, ils ne peuvent obtenir ce privilège. Comme nous devons souvent aussi de semblables demandes, nous devons dire ici qu'il faut pour cela s'adresser directement à M. l'abbé L. O. Tremblay, directeur de l'Ecole d'agriculture de Ste-Anne, qui s'empresse toujours de donner les informations demandées.

Engrais pour le blé-d'Inde.

Le blé d'Inde a besoin, pour prospérer, d'une très-grande quantité de potasse et de phosphate. L'analyse

du grain et des tiges le démontrent suffisamment. Les engrais qui conviennent le mieux au blé-d'Inde sont donc : 1o. la cendre de bois non lessivée ou ses équivalents dans la potasse et la soude de commerce; 2o. le phosphate de chaux, pris soit dans la poudre des os, ou dans les superphosphates du commerce. La silice est aussi abondante dans le blé-d'Inde; elle provient du sol, car elle est le résultat de l'action chimique de la soude sur le sable, ainsi que d'autres agents du sol et de l'atmosphère qui transforment la silice à l'état soluble.

Une couche chaude sans fumier.

On peut, assure notre confrère M. Vianne, former des couches chaudes sans fumier, ce qui est fort économique; car parfois le fumier de cheval est rare et et puis il se vend toujours à un prix élevé. Voici un moyen fort simple qui donne les meilleurs résultats: on prépare la fouille de la couche, comme à l'ordinaire, puis, au lieu de fumier, on se sert de paille que l'on tasse très-fortement et qu'on arrose ensuite copieusement avec une dissolution de sulfate d'ammoniaque. Pour deux longueurs de coffres ordinaires, on emploie 150 pintes d'eau contenant 20 livres de sulfate d'ammoniaque, après quoi, on remplit la couche avec du terreau ordinaire; bientôt la paille entre en fermentation et la chaleur s'y maintient plus longtemps que dans le fumier. Lorsqu'on défait cette couche, la paille se trouve transformée en un excellent terreau qui sert pour la couche de l'année suivante.

Emploi du sel en agriculture

Comme nous le disions dans l'avant-dernier numéro de la *Gazette des Campagnes*, le sel donne d'excellents résultats, mais pas trop n'en faut; il est nécessaire de l'employer avec réserve, soit qu'on le donne aux animaux, soit qu'on s'en serve à titre d'engrais.

Voici à ce sujet quelques lignes que nous trouvons dans l'*Agronome*, journal publié en Belgique:

"De fâcheux mécomptes se préparent dans l'emploi du sel en agriculture. Journallement il s'expédie de nombreux wagons chargés de sel grossièrement pilé et prenant la direction des campagnes, où des cultivateurs le répandent à pleines pelletées sur leurs champs, ne se doutant pas qu'ils sont en train de détruire à peu près toutes leurs récoltes. Rappeons-leur, une fois de plus, que le sel par lui-même, n'est pas un engrais, mais que, mélangé aux fumiers, aux composts et aux purins, il augmente l'énergie et la durée des engrais auxquels on l'associe. Une des conditions essentielles du semis, c'est que le sel doit être d'une dissolution prompte et facile; la quantité à employer ne doit pas dépasser 300 livres à l'arpent."

Autant que possible, le sel ne doit pas être jeté en nature sur le sol; il vaut bien mieux l'employer en dissolution dans le fumier ou dans le purin. Ce qu'il y a de mieux encore, c'est de le mélanger dans la nourriture des animaux, dans de légères proportions, et il se trouve ainsi répandu dans le fumier de la manière la plus satisfaisante; on sait que le sel ne se perd jamais, on le retrouve dans les urines ou les excréments solides.

Bibliographie.

MANUEL PRATIQUE DU JEUNE CURÉ, par JOSEPH FRASSINETTI, curé-prieur de Sainte-Sabine, à Gènes. Traduit de l'italien et approprié aux mœurs et besoins actuels de la France, par M. l'abbé MARETTE, prêtre missionnaire, 2e édition française. 1 fort vol. in-18 raisin.—Prix: Un dollar. V. Palmé, éditeur Paris; J. B. Rolland & Fils libraires-dépositaires, Montréal.

"Je sais, a dit un maître dans l'art, le savant jésuite *Ballerini* (*Compendium theologiae morelis opus XI art. 2, de oblig. Parochorum, in nota*), un petit livre que les Curés qui veulent posséder à fond la science précieuse de leurs devoirs d'état devraient avoir toujours entre les mains: c'est le *Manuel pratique du jeune Curé*, par Joseph Frassinetti. Il n'est pas volumineux, mais tout est là: la concision et l'abondance semblent s'y être donné la main. Les questions ardues et délicates de l'administration des sacrements et des biens ecclésiastiques, de l'ontretion et de la décoration des églises, de la tenue intérieure du presbytère, des associations pieuses des paroisses, de la prédication, de la correction fraternelle, de la sévérité publique des scandales, etc., etc., y sont admirablement traitées. Ce n'est pas tout, l'auteur ne prêche pas les jeunes Curés pour les instruire, et il n'a garde de leur faire la loi avec humeur; mais il sait leur insinuer une doctrine solide avec toute la prudence, toute la charité, tout le tact, toute la discrétion qu'il est possible d'imaginer. Il en résulte que les jeunes prêtres peuvent, en suivant un maître aussi compétent, éviter à coup sûr et sans avoir vieilli dans le ministère, les erreurs que l'expérience des uns ou l'imprudence des autres pourrait leur faire commettre." *L'Univers*, *le Monde*, etc., ont recommandé le *Manuel du jeune Curé*, par des articles très-élogieux et félicité particulièrement le traducteur d'avoir, en quelque sorte, popularisé en France un livre aussi utile et si pratique.

LE LIVRE DES ENFANTS qui se préparent à la première communion, au pensionnat et dans la famille, par l'auteur des *Paillettes d'Or*. Ouvrage approuvé par S. E. Mgr Donnet, Cardinal-Archevêque de Bordeaux; S. G. Mgr Dubreil, Archevêque d'Avignon; S. G. Mgr Forcade, Archevêque d'Air, Arles et Embrun; S. G. Mgr Foulon, Evêque de Nancy et de Toul; S. G. Mgr Bélaval, Evêque de Pamiers; S. G. Mgr Rivet, Evêque de Dijon; S. G. Mgr Grilleau, Evêque d'Evreux, et S. G. Mgr Mabille, Evêque de Versailles. *DEUXIEME EDITION*. Revue et complétée par des conseils et des prières pour la Confirmation. Un joli volume in-18, relié basane gaufré, 55 cts. Montréal: J. B. Rolland & fils, Libraire-Editeurs, Rue St-Vincent, Montréal.

Ce petit livre a pour but:

1o. De fournir aux maitresses pendant au moins un mois entier, à peu près demi-heure par jour, un sujet d'instructions pratiques et utiles, aux enfants qu'elles préparent à la première communion.

2o. De forcer les enfants à réfléchir, pendant à peu près un quart-d'heure par jour, à la grande action qu'elles vont faire, en les obligeant à mettre par écrit des pensées que leur suggèrent des questions posées.

Ce livre demande modestement une petite place entre les instructions du prêtre et les exhortations de la maitresse ou de la mère,—entre le texte du *Catéchisme* qui doit toujours être appris et récité, et les commentaires sur les réponses si pleines de lumière et de force de ce livre écrit au nom de l'Eglise catholique, le plus utile des livres après l'Écriture-Sainte qu'il développe et qu'il complète.

LA PRESENCE REELLE, par Mgr de Ségur, vol. in-18, broché, 15 cts. Paris: Haton, Editeur. Montréal: J. B. Rolland & Fils, libraires-dépositaires, 12 et 14 Rue St. Vincent.

Ce petit traité populaire se recommande de lui-même à l'attention des prêtres et des fidèles jaloux de conserver, d'affermir et de raviver autour d'eux la foi à la présence réelle. Cet opuscule peut être compris par un enfant de douze ans; et, tout à la fois, il peut être grandement utile à des hommes faits, et même à des chrétiens instruits.

Choses et autres.

— M. le Dr George T. Orton, député de Wellington Centre, à la Chambre des Communes, vient de présenter un projet de loi pour empêcher les agents de chemins de fer étrangers

d'entraîner les canadiens à émigrer. Cette loi si longtemps désirée a reçu sa première lecture. Elle soumet à une pénalité de cent piastres les agents des voies ferrées de pays étrangers qui engagent nos compatriotes, par de fausses représentations aux Etats-Unis. Il est grandement temps qu'il en soit ainsi, car, à l'heure qu'il est, nous ne pouvons compter sur ceux qui sont à notre service. Au plus fort des récoltes, pour peu que cela continue, le cultivateur se verra incapable d'en opérer les travaux, par le manque de bras. Du jour au lendemain, sans même en recevoir avis, le cultivateur verra son ouvrier quitter la ferme, pour prendre le chemin des Etats-Unis.

Voici ce que nous lisons à ce sujet dans le *Canadien* :

" M. Orton, député conservateur du Haut-Canada, a déposé hier, un projet de loi contre les " embaucheurs ", ces êtres, sans cœur et sans patriotisme, qui pour quelques misérables écus, passent leur temps à courir dans les campagnes afin d'engager les Canadiens à émigrer aux Etats-Unis. Ces gens sont ordinairement, si non toujours, les agents des chemins de fer américains. Leur infâme trafic a été souvent et sévèrement condamné, non-seulement par la presse de la province de Québec, mais aussi par plusieurs journaux français publiés aux Etats-Unis. M. Orton a bien fait de saisir le parlement de cette question, et il peut espérer que les députés de notre province, appuieront toute mesure de rigueur que l'on proposera contre les embaucheurs. "

Fromagerie à St-Denis de Kamouraska.—On nous informe que l'on est à prendre des arrangements dans le but d'établir une fromagerie dans cette paroisse. M. A.-E. Barnard, directeur de l'agriculture, était il y a quelques jours à St-Denis, pour y jeter les premières bases d'une association de cultivateurs.

Manufacture de sucre de betteraves de Farnham.—Les directeurs de la manufacture de sucre de betteraves de Farnham ont résolu de porter à 200 tonnes la consommation journalière de la betterave à sucre ; on sait qu'elle ne devait être que de 100 tonnes dans la principe. Des machines à cet effet ont été commandées en Allemagne, au coût de \$60,000 et seront installées dès le printemps. La compagnie devra porter de 1,500 à 2,000 le nombre d'arpents consacrés à la culture de la betterave.

RECETTES

Moyen pour détruire les chardons, les orties, les ronces, etc.

Une foule de mauvaises plantes croissent sur le bord des terres, telles que les chardons, les orties, les ronces, etc. ; pour détruire ces plantes dans un terrain qui n'est pas soumis à des labours, il suffit de les couper plusieurs fois au collet pendant l'époque de leur végétation, et cette plante périra inévitablement. Le moyen est simple facile et peu dispendieux.

Le lait de beurre.

Les personnes qui ne sont point dans l'habitude de boire du lait de beurre, en trouvent le goût désagréable, car ce liquide est un peu acide, vu la présence de l'acide lactique qu'il contient. Le lait de beurre est peu nutritif, mais son acide lactique favorise la digestion de la nourriture que l'on prend. Ceux donc qui souffrent parfois d'indigestions feraient bien de boire du lait de beurre à leur repas.

EN VENTE

Au Bureau de la " Gazette des Campagnes " :

LE MOUTON
OU
TRAITÉ PRATIQUE
SUR
L'ELEVAGE DES MOUTONS
EN
CANADA
Par EUGÈNE CASGRAIN.
Prix : 15 centins.

A VENDRE

Détail Ayrshire, Cochons Berkshire, races pures,
S'adresser à

M. LOUIS BEAUBIEN,
16, Rue St-Jacques, Montréal

PETIT TRAITÉ

SUR LA

CULTURE DU TABAC

PAR

Ls. N. GAUVREAU, Ecr. N. P.

Membre du Conseil d'Agriculture de la Province de Québec.

En vente au Bureau de la *Gazette des Campagnes*.

Cette deuxième édition du " Petit traité d'agriculture, " par Ls. N. Gauvreau, écr., a été considérablement augmentée et offre tous les renseignements désirables quant aux meilleurs moyens à prendre pour bien cultiver le tabac.—Prix : 10 cents.

GRAINES DE TABAC à vendre aussi au Bureau de la *Gazette des Campagnes*.—Prix : 5 cts le paquet.

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DU COMTÉ DE KAMOURASKA }

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS, adressées à Joseph Sirois, Ecr., Préfet, à Ste. Anne de la Pocatière, et endossées " Soumissions pour vote de sûreté et autres améliorations, " seront reçues jusqu'au dix Avril prochain, exclusivement, pour la construction d'une voute de sûreté dans la bâtisse destinée au bureau d'enregistrement, à Kamouraska, avec certaines autres améliorations à faire à la dite bâtisse.

Tous les matériaux nécessaires aux travaux à faire seront fournis par l'entrepreneur.

Les travaux devront être livrables au 15 Août prochain.

L'entrepreneur devra fournir caution acceptable pour la bonne exécution des ouvrages.

L'on ne s'engage pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Pour les détails s'adresser à Joseph Sirois, Ecr., Préfet, à Ste. Anne de la Pocatière susdite.

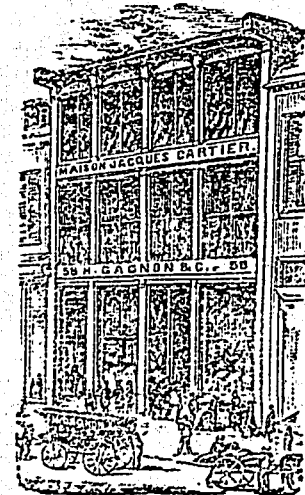
ALFRED POTVIN,

Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal
du comté de Kamouraska.

Ste-Anne de la Pocatière
17 Mars 1881.

MAISON JACQUES CARTIER

NO. 58,
Rue de la Couronne,
ST. ROCH, QUÉBEC.



NO. 58
Rue de la Couronne,
ST. ROCH, QUÉBEC.